

Conseil scientifique de l'estuaire de la Loire

Secrétariat : DREAL Pays-de-la-Loire

5, rue Françoise Giroud – CS 16326

44263 NANTES Cedex 2

Contact : Jean-Luc GIRARD

Tél. : 02 72 74 76 22

Courriel : jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

20 avril 2021

AVIS COMPLÉMENTAIRE

Avis complémentaire de l'avis donné lors de la séance du 29 novembre 2019 sur le projet de programme de rééquilibrage du lit de la Loire en amont de Nantes

Dans son avis du 29 novembre 2019, le CSEL exprimait des réserves fortes sur la méthodologie adoptée pour les études et sur la pertinence de l'aménagement de Bellevue. Il concluait par une approbation du principe d'aménagement concernant les deux lots amont et une recommandation de révision complète des études hydrosédimentaires concernant le lot relatif au secteur de Bellevue.

Cette recommandation du CSEL n'a pas été suivie d'effets, comme le montrent les éléments fournis en novembre 2020 par le maître d'ouvrage VNF en réponse à l'avis du CSEL.

Cette recommandation demeure basée sur les constats suivants :

- L'aménagement de Bellevue prévoit des constructions en enrochements dans le lit de la Loire qui risquent de perturber les processus hydrosédimentaires naturels de la Loire, même si elles sont censées restaurer partiellement une situation antérieure. Il peut être aussi noté que les aménagements de seuils en amont ont finalement été abandonnés ou démontés.
- L'effet de l'aménagement de Bellevue induit des processus complexes que même les modèles existants les plus avancés ne saisissent que partiellement. L'approche de modélisation choisie dans le projet n'est pas à la hauteur des meilleurs modèles disponibles.
- L'aménagement proposé de Bellevue est difficilement amovible ; corriger des effets indésirables après installation engagera des coûts importants, et peut-être une révision complète.
- Les mesures effectuées dans la Loire montrent de plus qu'une tendance d'amélioration du lit du fleuve est déjà amorcée (le livret 4 du dossier d'enquête publique le rappelle d'ailleurs) et des résultats préliminaires de la modélisation montrent que cette tendance est fortement renforcée par le projet sans l'aménagement de Bellevue qui n'y contribue que de façon modeste (environ 30 %).

Sur la base de ces résultats il semble donc que l'aménagement proposé de Bellevue constitue une artificialisation non nécessaire et risquée de la Loire, qui plus est a un coût relatif important (64 % du budget prévisionnel).

Avec cet avis complémentaire, le CSEL réitère son avis très réservé sur le projet de rééquilibrage du lit de la Loire tel qu'il se présente aujourd'hui, ce qu'il sera amené à exprimer dans le cadre de l'enquête d'utilité publique.

Cet avis peut se résumer ainsi :

- approbation de l'objectif de rétablissement d'une morphologie plus proche de l'état naturel du fleuve-estuaire de la Loire ;
- insuffisance des études hydrosédimentaires, qui sont très fragmentées et mettent en œuvre des hypothèses et paramétrisations qui ne sont pas harmonisées, et dont la restitution ne permet pas une confrontation des résultats tout en accroissant les incertitudes qui les accompagnent ;
- approbation des projets d'aménagements amont (entre Montjean-sur-Loire et Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, d'une part, et entre Anetz et Oudon, d'autre part) en raison de l'efficacité connue et éprouvée des principes d'intervention ;
- recommandation de réviser le projet d'aménagement à Bellevue, à la fois dans son principe et dans la méthodologie d'étude.

Au regard des budgets prévisionnels et du planning envisagé, cette proposition ne semble pas dénuée de sagesse : l'aménagement de Bellevue représente à lui seul un investissement de 25 M€ pour un projet de 39 M€ alors que, sur 50 ans, 70 % du résultat est dû aux interventions sur les deux secteurs amont, qui représentent seulement 36 % du budget.

En outre, le maître d'ouvrage préconise de réaliser d'abord ces interventions amont et d'entreprendre l'aménagement de Bellevue deux à trois années plus tard : ce laps de temps peut être mis à profit pour mûrir le projet et réviser son étude comme le CSEL le recommande.

Le président par intérim du
Conseil scientifique de l'estuaire de la Loire



Mario LEPAGE